

PRE-REGLEMENT PARTICULIER **CIRCUIT TOUT TERRAIN**



*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes
à la réglementation générale de la discipline.*

22^{ème} AUTOCROSS – SPRINT CAR D'AYDIE **1 et 2 Aout 2026**



Note : lorsqu'une compétition prévoit des disciplines en doublure, il y a lieu de compléter le règlement particulier de la compétition par des règlements particuliers de chaque discipline, en ne reprenant que les articles qui sont différents.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA Armagnac Bigorre organise les 1 et 2 Aout 2026 avec le concours de l'Association Autoclub du Madiranais une épreuve automobile nationale PEA d'Autocross et Sprint Car intitulée :

22ème Autocross/Sprint Car d'Aydie.

Cette épreuve compte pour

- le Championnat de France d'Autocross Maxi Tourisme, Super Buggy et Buggy 1600
- le Championnat de France Sprint Car pour la Super Sprint,
- le Championnat de France Féminin pour les Sprints Girls,
- la Coupe de France d'Autocross Tourisme Cup et Buggy Cup et de Sprint Car Maxi Sprint
- la Coupe de France Junior Sprint (réservée aux pilotes nés entre le 01/01/2008 et le 31.12.2014. Pour s'inscrire en Coupe de France Junior, les pilotes devront pouvoir justifier d'une expérience, d'au moins une année en compétition (auto ou karting) et à défaut d'une formation (cours de pilotage)
- le Championnat de Ligue des Pilotes Coefficient 3,
- le Challenge des Commissaires de la Ligue du Sport Auto Occitanie Pyrénées.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le 29/04/2026 sous le numéro 28 et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro xxx en date du xx/xx/xx.

1.1.OFFICIELS

Liste minimum non limitative – à compléter selon règlement spécifique de chaque discipline

Observateur de la FFSA	Alain BARRE		
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Dominique RIOUX	14770	
Membres du Collège	Danièle MITRAC	6151	
	Patrice AGNUS	104282	
Secrétaires de la direction de course	Annie MARROT-RIOUX	14769	
Directeur de Course responsable du meeting	Christian RAINAUD	6150	
Directeur de Course Adjoint	Yves Valentin GREGOIRE	326487	
	Axel ROPP	296875	
Adjoints à la Direction de Course	René HERBEUVAL	136959	
	Amar HAMICHE	33073	
	Dominique PAINVIN	7706	
	Michel LEONATE	12844	
	J. Marc NIEL	129470	
	Bernard DUBUISSON	179060	
	Jean-Paul RICHARD	250666	
	Pierrick VILLALON (stagiaire)	374017	
Commissaire Technique	Responsable	Martial LOBROT	114567
	Adjoint	Jean Pierre ROQUES	178808
Commissaires techniques	Patrick MAURIAL	41237	
	Alexandre BOURON	329549	
	Laurent ROQUES	16814	
	Pascal PEREIRA	17483	
	Eric ASSORIN	166483	
Responsable des vérifications administratives	Elisa CHEVILLON	229255	
Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents	Patrick GASCARD	162732	
	Alain DESSENS	19459	
	Yves CHOUIDEN	41554	
Chronométrateur Responsable classements	Patrice GAASCH	32392	
Chronométrateurs	Josselyn GAASCH	215786	
	Sarah BERGUES	131841	
Responsable du plan d’identification	Thierry LESIEUR	111402	
Commissaire responsable du Parc Fermé	Michel POSTERLE	16093	
Responsable de la mise en place des moyens de secours	William CAPDEBOSCQ	119186	
Responsable de la remise en état du terrain	Pierre-Michel BEHEITY	57149	
Médecin Chef	Amus Association Médecins Urgentistes du Sport		
Responsable Sécurité	William CAPDEBOSCQ	119186	
Responsable du service presse	En cours		
Responsable vidéo : Sté EBOO Siret 50776700100011 86140. SCORBE-CLAIRVAUX	Dirigeant Didier RODRIGUES	318582	

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est l'ASA Armagnac Bigorre et l'organisateur technique est « l'Autoclub du Madiranais » avec le concours du « Circuit d'Aydie ».

1.2 HORAIRES

Parution du règlement	Dès l'obtention du visa
Clôture des engagements	le 22 Juillet 2026 à MINUIT
Publication de la liste des engagés	le 29 Juillet 2026
Date et lieu de la compétition	1 et 2 Août 2026 à AYDIE
Vérifications administratives et techniques	le 1 Août 2026 ▪ DE 6H50 à 9H00
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	le 31 Juillet 2026 à 18H00, salle du collège
Briefing présence de tous les pilotes obligatoire.	le 1 Août 2026, Un briefing oral pourra être organisé 15 minutes après la fin de la séance d'essais chronométrés. (A discrétion du Directeur de Course).
Horaire des essais chronométrés (2 séances)	le 1 Août 2026 à partir de 8 H
Horaire de la course le samedi 1 Aout	De 8h00 à 19h30
Horaire de la course le Dimanche 2 Aout	De 8h00 à 20h00
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après la dernière finale
Remise des prix	Cérémonie des podiums à l'issue de chaque finale

1.3. VERIFICATIONS

Samedi 1 Août 2026 de 6h50 à 9H00, les vérifications administratives seront effectuées de manière virtuelle (application de messagerie instantanée) pour chaque concurrent qui transmettra une copie de sa licence selon l'horaire et le numéro d'appel précisés dans le règlement particulier de l'épreuve. Le concurrent présentera au responsable administratif une copie de son engagement signé lors des vérifications techniques.

Dans tous les cas devront être présentés :

- La licence
- Une pièce d'identité

Dans le cas d'un concurrent mineur, la présence physique du tuteur ou de son représentant est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.2 ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus sur le site « Engagé-sport.com »

ET uniquement à partir du 10/02/2026 pour les pilotes non prioritaire.

La date de clôture des engagements est fixée au Mercredi 22 juillet 2026 à **minuit**. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à

190 € pour la Junior Sprint

220 € pour les autres divisions avec la publicité facultative de l'organisateur,

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 32 l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.3. EQUIPAGES

Chaque voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote à l'exception de la division Sprint Girls.(en cas de double monte avec la division Super Sprint)

Au sein d'une même compétition, un pilote pourra s'engager dans deux divisions avec deux voitures différentes.

Sauf cas étudié par le Collège des commissaires Sportifs, le changement de division n'est pas autorisé après la clôture des engagements.

Aucun changement de véhicule ne peut être autorisé dans une même division au cours d'une compétition.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

Pilotes étrangers = licences + autorisation de son ASN.

Les titres de participation sont interdits dans les épreuves du Championnat et Coupe de France Auto-Cross et Sprint Car (Art 3 de la réglementation Championnats et Coupes de France Auto Cross e Sprint Car).

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES ADMISES:

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

4.3. TRANSPONDEURS

Les pilotes invités qui ne seraient pas équipés de transpondeurs par le prestataire en charge du chronométrage auront la possibilité d'en louer un le jour de la compétition au prix de 30 € par compétition. Cette somme sera obligatoirement accompagnée d'un chèque de caution de 120€.

4.4. NUMEROS

Les numéros seront fournis par l'OFAC. Jusqu'à 80 pour les prioritaires, à partir de 81 pour les invités. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement. Chaque numéro est vendu au prix de 30€.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

Le Championnat de France d'Autocross se déroulera sur le circuit d'Aydie. Longueur : **911m**. La largeur est comprise entre 12m et 18m. Coordonnées GPS : N 43° 34'01.1" w 000° 07'26.6".

Le circuit a été agréé par la FFSA sous le numéro de classement **64 10 26 0608 AC NAT 0911** en date du **30/04/2026**.

6.4. TABLEAU D'AFFICHAGE

Toutes les informations officielles seront portées exclusivement sur le tableau d'affichage virtuel (application de messagerie instantanée, serveur de résultats ou autre).

En cas de problème technique le tableau d'affichage virtuel sera remplacé par un tableau d'affichage papiers. Ce tableau d'affichage papiers sera situé à proximité immédiate du parc des concurrents et/ou de la pré-grille.

Une permanence du chargé des relations avec les concurrents sera située dans un local (tente, caravane...) à proximité de la Direction de Course. Les chargés de relations avec les concurrents seront à la disposition des pilotes pendant toute la durée de la compétition jusqu'à la fin du délai de réclamation et ils seront en liaison avec le Directeur de Course (Tél, radio...).

ARTICLE 7. DEROULEMENT DES COMPETITIONS

7.1. ESSAIS : L'ordre de passage n'est plus tiré au sort. Il est en fonction du classement du Championnat et de la coupe de France de l'année en cours. (Ordre décroissant et croissant)

7.1.2. Essais chronométrés

Deux séances d'essais chronométrés par division par série de 3 tours chronométrés avec 10 concurrents maxi sera organisée le samedi 1 Aout à partir de 8h.

7.2. BRIEFING

Le briefing écrit sera distribué aux pilotes lors des vérifications le samedi 1 Aout sauf dans le cas de transmission à chaque concurrent avant l'épreuve par une application de messagerie instantanée. Le Briefing oral est à la discrétion de la Direction de Course.

7.3. COURSE

Samedi 1 AOÛT :

2 séances d'essais Chronométrés à partir de 8h

1^{ère} et 2^{ème} manche qualificatives en 5 tours à partir de 13h30

Dimanche 2 AOÛT :

3^{ème} Manche qualificatives en 5 tours à 08h00

Début des ½ finales à partir de 11h

½ finale et finale à partir de 13h30 en 6 tours pour les ½ finale et 7 tours pour les finales.

7.3.1. Les courses se dérouleront sur 5 tours en manche, 6 tours en ½ finale et 7 tours en finale.
La pole position : **GAUCHE**.

7.4.1 ZONE D'ASSISTANCE TEMPORAIRE

Une zone d'assistance temporaire sera définie et identifiée auprès de la pré-grille côté pilote. Elle sera matérialisée par des barrières.

7.6 PARC FERME FINAL

A l'arrivée des ½ finales, toutes les voitures non qualifiées pour les finales et à l'arrivée des finales, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placées sous le régime du parc fermé.

Le directeur de course et/ou le collège des commissaires sportifs pourront placer en parc fermé les voitures de leur choix. Les voitures restent en régime de parc fermé sous chacune des structures des pilotes, au moins jusqu'à l'affichage du classement officiel. Durant la même période, les pilotes devront rester à leur emplacement et ils devront répondre à toute convocation qui leur serait faite de la part des officiels. Tout pilote ne respectant pas cette règle sera disqualifié du classement, les autres pilotes classés derrière lui remontant d'une place.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline. Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX**10.2. PRIX EN ESPECES**

Les prix suivants seront distribués pour un total de 5940 €.

1er	2ème	3ème	4ème	5ème
-----	------	------	------	------

200€	150€	125€	100€	85€
------	------	------	------	-----

10.3. COUPES

La remise des trophées aura lieu à l'issue de chaque finale, 15 minutes après l'arrivée ainsi que les produits régionaux éventuels. Récompenses prévues pour les commissaires.

10.4. REMISE DES PRIX

Podium : sauf cas de force majeure et après accord de la direction de course, la cérémonie des podiums aura lieu à l'issue de chaque finale.

La remise des prix sera envoyée sous 15 jours directement aux pilotes.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 7

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 extincteurs de 6kg poudre polyvalente.

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : 18

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges oui

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

REGLEMENT DU PARC CONCURRENT (voir réglementation générale FFSA Autocross Sprint car art 6.7.1)

Le parc concurrent sera ouvert à partir du Vendredi 31 Juillet 2026 à 15 h 00.

Il sera distribué cinq bracelets à chaque pilote (1 pour le pilote-accès piste-, 4 pour son assistance de couleur différente). Ces bracelets permettront l'accès à la manifestation et au parc concurrent et devront être accrochés. En cas de contrôle toute personne sans bracelet se verra payer le prix de l'entrée sur le champ.

Chaque concurrent devra prévoir :

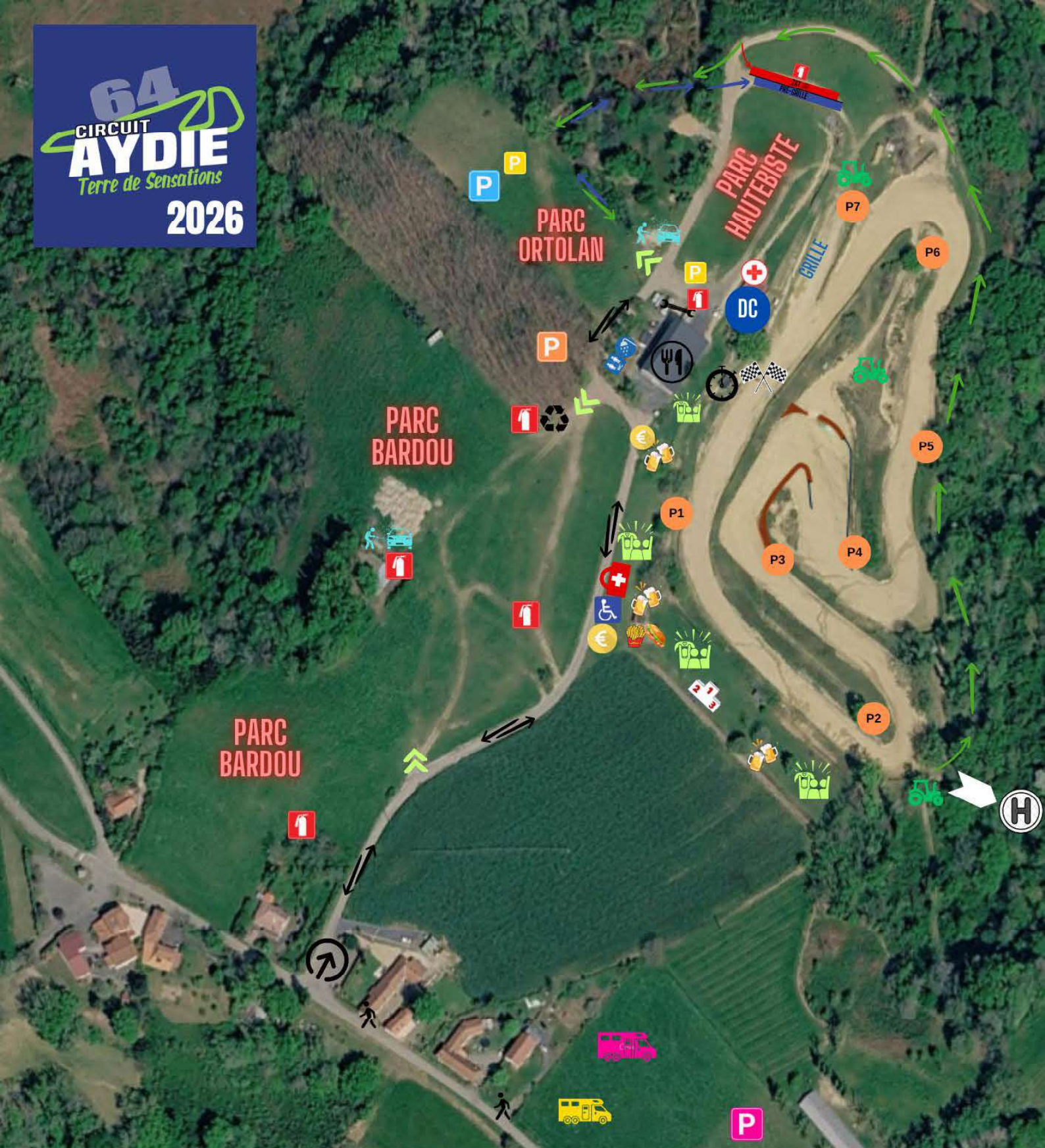
- 1 bâche de sol 5x4m ;
- rallonges électriques aux normes NFC15-100- type de câble H07 RN F3G2-5 en 16 ampères, 40 m minimum
- Extincteur de 6kg visible + 1 extincteur de 6kg par voiture (vr type FFSA). Des contrôles seront effectués par l'organisateur.
- Les concurrents doivent obligatoirement reprendre leurs produits polluants (huile, hydrocarbures, pièces mécaniques diverses...) et leurs déchets et ne pas les laisser sur place ou les déposer dans les bennes prévues à cet effet par l'organisateur.
- La pénalité pour défaut de bâche dans les parcs et/ou non respect de la réglementation relative aux déchets est de 200 euros.
- Les voitures particulières qui ne tractent pas les véhicules seront placées dans un parking à proximité immédiate du parc concurrent, il en va de même pour les camping-cars ou assimilés qui ne servent pas au couchage du pilote et de son assistance.
- L'infrastructure d'un concurrent ne pourra excéder 12,5 m x 8 m.
- Toute tente ou abri devra être fixé latéralement au porteur s'il y a et/ou amarré solidement au sol.
Le concurrent est responsable de tout dommage occasionné par son infrastructure.

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique : OUI

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Dossier de sécurité.

PLAN D'ACCES AU CIRCUIT



- | | | | | |
|---------------------|--------------------|---------------------|----------------------|-----------------|
| Centre médical | Aire de lavage | Entrée générale | Parking officiel | Restauration |
| Secouristes | Contrôle technique | Sens de circulation | Parking public | Buvettes |
| Poste incendie | Chronos | Entrée parcs | Parking commissaires | Sandwichs |
| Héliport | Accès pré-grille | places PMR | Parking organisation | Vente de jetons |
| Zone public | Retour paddocks | Podium | Camping officiel | Sanitaires |
| Direction de course | Accès ZAT | Collecte déchets | Camping public | |
| Zone dépannage | ZAT | | Ligne d'arrivée | |